

1. Informations Générales – Champ d'Application

1.1. Les présentes Conditions Générales régissent la fourniture de services par EIGHT Consulting SRL. La dernière version est disponible à tout moment sur le site web d'EIGHT Consulting ou sur demande.

1.2. L'Accord se compose des documents suivants : (i) l'Offre (le cas échéant), (ii) le Contrat incluant les Descriptions de Services et leurs annexes, et (iii) les présentes Conditions Générales.

1.3. En cas de contradiction ou d'incohérence entre ces documents, l'ordre de préséance suivant s'applique, par ordre décroissant de priorité : 1) le Contrat (Descriptions de Services) ; 2) Les Conditions Générales ; 3) l'Offre. Toutefois, toute condition d'annulation, contrainte de planification, engagement de lieu ou de catering, coût de tiers ou autre condition opérationnelle explicitement indiquée dans l'Offre prévaut sur les dispositions correspondantes des présentes Conditions Générales.

1.4. L'acceptation de l'Offre par le Client, la signature du Contrat ou le paiement de la première facture, selon l'événement qui survient en premier, vaut acceptation complète des présentes Conditions Générales.

2. Prix et Indexation

2.1. Sauf indication contraire, les prix sont exprimés en euros et s'entendent hors TVA et autres taxes ou droits applicables.

2.2. Le tarif journalier de consultance inclut les dépenses professionnelles ordinaires (telles que déplacements locaux quotidiens, parking, etc.). Les dépenses exceptionnelles (notamment déplacements internationaux, hébergement, location de salle, catering, matériel de workshop, sous-traitants externes ou licences tierces) ne sont pas incluses et seront facturées séparément, sauf mention explicite contraire dans l'Offre ou le Contrat.

2.3. EIGHT Consulting peut demander un acompte, notamment pour les prestations de courte durée telles que workshops ou formations, ou lorsque des coûts externes doivent être engagés à l'avance. Ces acomptes sont spécifiés dans l'Offre ou sur la facture correspondante.

2.4. EIGHT Consulting se réserve le droit d'ajuster annuellement les prix à la date anniversaire de l'Accord en fonction de l'évolution des salaires dans l'industrie technologique (indice AGORIA), selon la formule suivante : $P1 = P0 \times (0,2 + 0,8 \times (S1 / S0))$ où $P1$ = Nouveau prix indexé ; $P0$ = Prix avant indexation ; $S0$ = indice salarial AGORIA lors du dernier ajustement ; $S1$ = indice salarial AGORIA au moment du nouvel ajustement.

2.5. Un ajustement de prix conforme à cette formule ne donne pas au Client le droit de résilier l'Accord sans paiement des indemnités de résiliation applicables.

3. Facturation et Paiement

3.1. Sauf indication contraire, les factures sont émises mensuellement à terme échu ou selon l'échéancier prévu dans l'Offre ou le Contrat.

3.2. Les factures sont payables dans les trente (30) jours calendaires.

3.3. Les paiements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte indiqué par EIGHT Consulting. Le Client supporte les éventuels frais bancaires ou de transaction.

3.4. Les factures peuvent être adressées à un tiers payeur désigné par le Client ; toutefois, le Client demeure solidairement responsable du paiement intégral.

3.5. EIGHT Consulting se réserve le droit de demander des garanties financières (notamment facturation échelonnée, acompte ou garantie bancaire) en cas de doute raisonnable quant à la solvabilité du Client. Les Services peuvent être suspendus si la garantie requise n'est pas fournie dans un délai de trois (3) jours ouvrables.

3.6. Le Client ne peut compenser les montants dus à EIGHT Consulting avec des créances qu'il pourrait détenir, sauf accord écrit préalable.

3.7. Toute facture non payée à l'échéance entraîne automatiquement, sans mise en demeure préalable : l'application des intérêts de retard légaux ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 15% du montant impayé, avec un minimum de 100 EUR.

3.8. En cas de paiement partiel, EIGHT Consulting peut imputer le montant versé sur toute facture ouverte, à sa discrétion.

3.9. Toute contestation de facture doit être notifiée par écrit dans les quinze (15) jours calendrier suivant la date de facture. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée. La partie non contestée reste payable à l'échéance.

4. Confidentialité

4.1. Chaque Partie s'engage à traiter comme confidentielle toute information de l'autre Partie identifiée comme telle ou qui, par sa nature ou son contexte, doit raisonnablement être considérée comme confidentielle (« Informations Confidentielles »).

4.2. Les Informations Confidentielles ne peuvent être communiquées qu'aux employés, sous-traitants ou Affiliés de la Partie réceptrice ayant strictement besoin d'y accéder pour l'exécution de l'Accord et soumis à des obligations de confidentialité au moins équivalentes aux présentes.

4.3. Les Informations Confidentielles demeurent la propriété de la Partie divulgateur. Aucun droit, licence ou propriété intellectuelle n'est transféré à la Partie réceptrice, sauf stipulation expresse dans l'Accord.

4.4. L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations que la Partie réceptrice peut démontrer : (a) avoir légalement en sa possession avant leur divulgation ; (b) avoir obtenues légalement d'un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité ; (c) être tombées dans le domaine public sans violation de l'Accord ; (d) avoir été développées de manière indépendante sans accès aux Informations Confidentielles.

4.5. Si la Partie réceptrice est tenue par la loi, un règlement ou une décision judiciaire/administrative de divulguer des Informations Confidentielles, elle en informera, dans la mesure du possible légalement, la Partie divulgateur sans délai injustifié et limitera la divulgation au strict nécessaire.

4.6. Les obligations de confidentialité prévues au présent article restent en vigueur pendant trois (3) ans après la fin ou l'expiration de l'Accord.

5. Annulation et Résiliation

5.1. Pour les prestations représentant moins de vingt (20) jours de Services au total, si le Client annule la prestation moins de trente (30) jours calendaires avant la date prévue, 30 % du prix convenu sera dû. Si l'annulation intervient moins de dix (10) jours calendriers avant la date prévue, 70 % du prix convenu sera dû.

5.2. Pour les prestations représentant vingt (20) jours ou plus de Services au total, chaque Partie peut résilier la prestation moyennant un préavis écrit de trente (30) jours calendriers. Tous les Services réalisés jusqu'à la date effective de résiliation demeurent payables. Si le Client ne sollicite pas de Services pendant la période de préavis, un montant équivalent à quinze (15) jours de Services sera dû en lieu et place. La valeur des Services effectués dans le cadre d'un forfait est calculée au prorata temporis.

5.3. Tous les coûts externes déjà engagés par EIGHT Consulting (notamment location de salle, catering, déplacements ou sous-traitance) restent intégralement facturables, quel que soit le moment de l'annulation.

5.4. Chaque Partie peut résilier l'Accord avec effet immédiat en cas de manquement grave de l'autre Partie, si ce manquement n'est pas remédié dans les dix (10) jours ouvrables suivant notification écrite.

6. Protection des Données à Caractère Personnel

6.1. Chaque Partie se conforme à la législation applicable en matière de protection des données, y compris le Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »), lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution de l'Accord.

6.2. Les Parties agissent en tant que Responsables du traitement (Data Controllers) indépendants, sauf accord écrit contraire. EIGHT Consulting n'agit pas en tant que Sous-traitant (Data Processor) pour le compte du Client, sauf si un accord spécifique de sous-traitance de données a été conclu par écrit.

6.3. Chaque Partie demeure responsable de la licéité des données personnelles qu'elle fournit à l'autre Partie et garantit que toute communication de données est permise au regard du droit applicable.

6.4. Lorsque EIGHT Consulting accède à des données personnelles uniquement pour l'exécution des Services, ces données ne seront utilisées qu'à cette fin et conservées pour la durée strictement nécessaire.

6.5. Si un accord de sous-traitance des données (Data Processing Agreement – DPA) est requis en raison de la nature d'une prestation spécifique, les Parties concluront cet accord avant le début du traitement concerné.

7. Droits de Propriété Intellectuelle

7.1. Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux méthodologies, outils, modèles, supports visuels, contenus de formation et autres matériels développés ou utilisés par EIGHT Consulting avant ou indépendamment de l'Accord demeurent sa propriété exclusive.

7.2. Sauf accord écrit contraire, les livrables, analyses et résultats produits dans le cadre des Services demeurent la propriété de EIGHT Consulting. Le Client reçoit un droit d'usage non exclusif, non transférable et non sous-licenciable, limité à ses besoins internes.

7.3. Le Client ne peut ni divulguer, ni reproduire, ni modifier, ni réutiliser ces matériels à des fins commerciales ou pour des tiers, sans accord écrit préalable de EIGHT Consulting.

8. Limitation de Responsabilité

8.1. EIGHT Consulting ne peut être tenue responsable qu'en cas de fraude ou de faute grave.

8.2. La responsabilité d'EIGHT Consulting est limitée aux dommages directs prouvés par le Client et ne pourra, en aucun cas, excéder les honoraires payés par le Client au titre de l'Accord durant les trois (3) mois précédant l'événement à l'origine de la réclamation, avec un plafond global d'un million d'euros (1.000.000 EUR).

8.3. EIGHT Consulting ne sera pas responsable des dommages indirects, y compris, sans limitation, la perte de bénéfices, la perte de clientèle, la perte de données, l'atteinte à la réputation ou l'interruption d'activité.

8.4. EIGHT Consulting fournit des conseils et recommandations, mais le Client demeure seul responsable des décisions qu'il prend et des actions qu'il met en œuvre sur cette base, ainsi que de leurs conséquences internes.

9. Force Majeure

9.1. Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, à savoir un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté raisonnable de la Partie concernée.

9.2. La Partie affectée en informera l'autre Partie dès que raisonnablement possible. Les obligations concernées sont suspendues pendant la durée de la force majeure.

10. Dispositions Diverses

10.1. Les communications échangées par e-mail ont la même valeur juridique que des correspondances écrites.

10.2. L'Accord ne peut être modifié que par un écrit signé par les deux Parties.

10.3. EIGHT Consulting peut faire référence à l'existence de la collaboration dans ses propositions et présentations commerciales, sauf objection écrite du Client.

11. Droit Applicable et Juridiction Compétente

11.1. En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable par la médiation avant d'engager toute procédure judiciaire.

11.2. Si une disposition de l'Accord est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeurent pleinement en vigueur.

11.3. Le fait, pour une Partie, de ne pas exercer un droit ou de ne pas appliquer une disposition de l'Accord ne vaut pas renonciation à ce droit ou à cette disposition.

11.4. Le droit belge s'applique. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles, en langue française.